

● **ARTICLE 1** ● Dans le cadre de la Charte de l'arbre, la Ville de Thiais organise le concours *"Zoom sur l'arbre de Thiais"* qui vise à aborder l'arbre avec un regard artistique et à participer à sa valorisation patrimoniale.

● **ARTICLE 2** ● Ce concours comprend 2 catégories : 1. Arbre dans l'espace privé - 2. Arbre dans l'espace public

● **ARTICLE 3** ● Un formulaire d'inscription devra être complété en ligne sur le site internet ville-Thiais.fr (encart *"Zoom sur l'arbre de Thiais"*), avec téléchargement du cliché répondant aux caractéristiques suivantes : dimensions = 20 sur 30 cm, format = PDF ou jpeg, résolution = 300 dpi jusqu'au 25 août 2022 inclus. Il est possible de candidater en déposant un formulaire dûment renseigné avec un cliché sous enveloppe portant mention *"Zoom sur l'arbre de Thiais"* à l'accueil de l'hôtel de ville de Thiais (rue Maurepas) jusqu'au 25 août 2022 inclus, ou en envoyant formulaire et cliché par courrier à : *"Zoom sur l'arbre de Thiais" - Hôtel de Ville - BP. 141 - 94321 Thiais cedex"* jusqu'au jeudi 25 août 2022 cachet de *La Poste* faisant foi.

● **ARTICLE 4** ● Individuelle ou collective, une seule inscription est possible par catégorie (même nom/adresse).

● **ARTICLE 5** ● Le jury est composé d'élus et de professionnels.

Seuls les membres officiellement désignés sont habilités à faire partie du jury. Les membres du jury ne peuvent concourir.

● **ARTICLE 6** ● À l'issue de sa sélection, le jury donne une note d'ensemble sur le cliché. Ses décisions, prises à la majorité de ses membres, sont sans appel.

● **ARTICLE 7** ● Le tronc et le houppier de l'arbre de haute tige devront être visibles sur la photographie. Les appréciations portent, sur la qualité de la prise de vue, son originalité, la mise en scène et la valorisation de l'essence présentée.

● **ARTICLE 8** ● Dans chaque catégorie, un 1^{er} prix, un 2^e et un 3^e prix seront décernés aux concurrents ayant obtenu les plus grands nombres de points.

● **ARTICLE 9** ● Chaque concurrent sera avisé personnellement de la date de proclamation des résultats et de la remise des prix.

● **ARTICLE 10** ● En prenant part au concours, chaque participant s'engage à accepter l'utilisation par la Ville de Thiais de sa photographie d'arbre, dans le cadre de sa communication (supports écrits, site internet, expositions...).

● **ARTICLE 11** ● La participation au *"Zoom sur l'arbre de Thiais"* entraîne, de la part de chaque candidat, l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS "ZOOM SUR L'ARBRE DE THIAIS"

Nom _____ Prénom _____

Adresse du domicile à Thiais _____

E-mail _____ Catégorie : 1 espace privé 2 espace public

Essence de l'arbre _____ Adresse de l'arbre à Thiais _____

Signature :